

COMITÉ EXÉCUTIF

*Procès verbal d'une séance **ordinaire** de **L'EXÉCUTIF** de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le 1 octobre 2013.*

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et le président, Fernand Blais, a déclaré la séance ouverte à 19 h.

MEMBRES PRÉSENTS:

F. Blais	P. Chouinard, Parent
L. Cuffling	
M. L'Heureux	Sylvain Racette – directeur général
P. Morrison	Denise Paulson – secrétaire générale

Regrets : M. Bell, K. Cameron, D. Smith

Absente : D. Copeman

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par le commissaire L'Heureux, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit jointe au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'EXÉCUTIF DU 3 SEPTEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par la commissaire Cuffling que le procès-verbal de la séance de l'exécutif le 3 septembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOUVELLES AFFAIRES :

Résolution EX240-20131001

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES SERVICES ITINÉRANTS

ÉTANT DONNÉ que l'École de Montréal pour les sourds est désignée comme étant fournisseur de services pour les commissions scolaires anglophones du Québec pour les élèves étant identifiés comme ayant des déficiences auditives graves;

ÉTANT DONNÉ qu'il y a 11 élèves à la Commission scolaire Riverside ayant des déficiences auditives graves;

ÉTANT DONNÉ que le taux fixé par élève, convenu entre le MELS et l'École de Montréal pour les sourds, est de 8 440\$ par élève pour services itinérants à temps plein pour 7 élèves et de 4 220 \$ par élève pour services à temps partiel pour 4 élèves;

ÉTANT DONNÉ que le MELS tient compte dudit taux dans les allocations pour ces élèves;

IL FUT PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par la commissaire Morrison, que, pour l'année scolaire 2013-2014, la Commission scolaire Riverside conclut une entente avec l'École de Montréal pour les sourds pour ses élèves ayant des déficiences auditives graves, au montant de **75 960\$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution EX241-20131001

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES SERVICES ÉDUCATIFS QUI SERONT

FOURNIS PAR L'INSTITUT CANADIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT NEURO-INTÉGRATIF (ÉCOLE GIANT STEPS / À PAS DE GÉANT), L'ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS, PETER HALL, LE SOMMET, VANGUARD ET LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM

ÉTANT DONNÉ que les écoles privées suivantes ont consenti à offrir des services éducatifs aux nombres d'élèves ci-dessous pour les montants indiqués :

Institut canadien pour le développement neuro-intégréatif (École Giant Steps / A pas de géant) / Canadian Institute for Neuro-Integrative Development (Giant Steps / A pas de géant School)	4 élèves – primaire	\$ 102 476.
Institut canadien pour le développement neuro-intégréatif (Un pas en avant)	1 élève- secondaire	\$ 22 994.
École Orale de Montréal pour les sourds	1 élève - préscolaire	\$ 24 158.
École Peter Hall	1 élève - secondaire	\$ 22 966.
École Le Sommet	3 élèves - primaire 5 élèves – secondaire	\$ 63 021. \$ 101 095.
École Vanguard	3 élèves – primaire 6 élèves – secondaire	\$ 41 844. \$ 87 024.
Centre de développement Yaldei Shashuim	1 élève - préscolaire	\$ 22 588.

ÉTANT DONNÉ que la Commission scolaire Riverside n'offre pas les services éducatifs qu'ont besoin ces élèves ;

ÉTANT DONNÉ que le MÉLS remboursera la Commission scolaire Riverside pour le montant total des frais indiqués :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire L'Heureux, appuyé par la commissaire Cuffling, que, pour l'année scolaire 2013-2014, la Commission scolaire Riverside conclut une entente avec les écoles suivantes : Institut canadien pour le développement neuro-intégréatif (À pas de géant/Un pas en avant), École Orale de Montréal pour les Sourds, Peter Hall, Le Sommet, Vanguard et le Centre de développement Yaldei Shashuim pour les services éducatifs, aux montants indiqués pour un total de **488 166 \$** et pour le nombre d'élèves indiqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par le commissaire L'Heureux, que la séance soit levée à 20 h.

UNANIMITÉ

Fernand Blais, président

Denise Paulson, secrétaire générale



CONSEIL EXÉCUTIF EXECUTIVE COMMITTEE

Les membres de l'**EXÉCUTIF** de la Commission scolaire Riverside sont convoqués à une séance **ordinaire** le **mardi 1 octobre 2013 à 19h00** au 7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR RÉVISÉ – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public – 15 minutes
4. Approbation du procès verbal
 - 4.1 Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2013
 - 4.2 Suivi de la séance du 3 septembre 2013
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Critères d'inscription
 - 5.2 Autorisation de paiement pour des services itinérants
 - 5.3 Autorisation pour le paiement des services éducatifs qui seront fournis par les écoles Giant steps, école Orale de Montréal pour les sourds, Peter Hall, Summit, Vanguard et Yaldei
6. Questions diverses
 - 6.1 Communiqué concernant les taxes scolaires
7. Parole au public – 15 minutes
8. Levée de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 26 septembre 2013

Denise Paulson, secrétaire générale